



Givrand, le 1<sup>er</sup> Septembre 2022

**APPEL A PROJET**  
**RESIDENCE DE JOURNALISME**  
de Mars à Mai 2023

**Date limite de dépôt des dossiers : 12/10/2022**

Cahier des charges :

A l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

**1 – LA RESIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS**

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant ainsi une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

**QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?**

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Téléphone** 02 51 55 55 55  
**Courriel** [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)



## Objectifs

- La citoyenneté numérique, la désinformation et ses mécanismes
- Le décryptage de l'actualité et de l'information
- Découverte des métiers du journalisme
- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Transmettre des notions et des outils pour repérer des fakes news
- Développer l'esprit critique, le discernement
- Sensibiliser aux risques liés aux réseaux sociaux
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique
- Maîtriser la portée des contenus sur les réseaux sociaux

## Les attendus de la résidence

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales
- Cette résidence de journaliste se construira avec les écoles, les établissements d'accueil hors temps scolaire et les acteurs du territoire

## Publics bénéficiaires

- Destiné aux jeunes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sur le temps scolaire : niveau collège-lycée (12-18 ans). Proposé aux collèges, au lycée et à la MFR du Territoire, aux établissements d'accueil hors temps scolaire et aux usagers du Territoire notamment par le biais des bibliothèques-médiathèques.
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

## Modalité de mise en œuvre pour la résidence

- **Durée de la mission : 3 mois d'un équivalent temps plein**
- **Temps de l'avant** : (rencontre avec les acteurs du territoire) **et de l'après résidence** à mettre en place
- **Temps de restitution** : Une restitution peut être envisagée en fin de résidence avec à la fois le public scolaire et le grand public. Le ou la journaliste devra être présent(e) à ces dates, le cas échéant.
- **Conditions financières** : Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de 12.000 euros. C'est la contribution du ministère de la Culture –Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la collectivité.

### Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

- Les frais de déplacement sur le territoire de mission sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération des Pays de Saint Gilles Croix de Vie. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, cela pourra prendre la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.
- Le journaliste résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité et d'assurances.
- Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

### Thématiques

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- La citoyenneté numérique et la désinformation (infox) ainsi que ses mécanismes
- Le décryptage de l'actualité et de l'information
- La protection de l'image et de la vie privée sur les réseaux sociaux notamment

### Conditions générales

**Cadre juridique :** Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et du journaliste accueilli sera établi. Le journaliste retenu devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.

**Lieux :** Les actions menées par le journaliste en résidence auront lieu sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

**Hébergement :** Un hébergement sera mis à la disposition du journaliste si cela est nécessaire.

## 2- CADRE OPERATIONNEL – PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION

### Un territoire

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie se compose de 14 communes, longeant 32 km de côte du littoral vendéen. D'une superficie de 292 km<sup>2</sup>, on y recense 49 789 habitants au 1 janvier 2020 et 50 542 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit une progression de 1.51 % sur un an (données INSEE).

L'attrait du littoral, le tissu économique dynamique grâce à la présence du secteur industriel mais aussi d'une montée en puissance des activités tertiaires et de l'artisanat contribuent au développement démographique et économique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette progression fait de lui l'un des territoires les plus actifs de Vendée et l'un des deux pôles urbains de la côte vendéenne avec les Sables d'Olonne, qui investit tout en maîtrisant son budget pour le quotidien de ses citoyens : accompagnement des familles, de la petite enfance aux personnes âgées autonomes, constructions d'équipements et structures adaptées aux besoins répartis sur le territoire, compétences dans de nombreux domaines pour faciliter l'accès au plus grand nombre.



*Cartographie des 14 communes qui composent la  
Communauté d'Agglomération des Pays de Saint Gilles Croix de Vie*

### **Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

**Téléphone** 02 51 55 55 55  
**Courriel** [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)



## Contexte contractuel récent

En 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'engage dans une démarche de contractualisation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale. La signature et la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) formalisera l'engagement de la collectivité, s'inscrivant ainsi dans la concrétisation de la mise en œuvre de son Projet Culturel de Territoire.

Ce dispositif vise la mise en place de politiques d'éducatives artistiques et culturelles en lien avec les populations locales. Levier majeur de la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle associe fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratique artistique et acquisition de connaissances. Le CLEA concourt à la synergie des acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du Territoire en défendant une approche pluridisciplinaire et transversale en termes de domaines artistiques.

## ATTENDUS SPECIFIQUES

La résidence se déroulera de mars à mai 2023 sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La résidence de journaliste s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des résidences de territoire : menées à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, elles visent également à associer différents acteurs du territoire et à créer du lien avec les habitants.

- Actions éducatives en direction des jeunes. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux outils numériques.
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, travailleurs sociaux...
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.
- Les interactions avec les autres équipements culturels (bibliothèques-médiathèques) seront favorisées

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif, auprès desquelles/avec lesquelles des actions pourront être mises en œuvre :

- 2 Collèges, un Lycée, une Maison familiale rurale
- 12 Etablissements d'accueil hors temps scolaire (12-18 ans)
- 1 Maison France Services (1 conseillère numérique)
- 9 Bibliothèques
- 2 Médiathèques
- 12 sites culturels, patrimoniaux et musées
- 3 Ecoles de musiques
- 2 Cinémas

### Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)



### 3- ELIGIBILITE ET SELECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

#### Pièces complémentaires à fournir

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- la Communauté d'Agglomération des Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Education Nationale
- de professionnels

### 4. CALENDRIER PREVISIONNEL

**1<sup>er</sup> Septembre 2022** : lancement de l'appel à résidence

**12 octobre 2022** : date limite de dépôt des dossiers

**Entre le 13 et le 19 octobre 2022** : sélection des candidats

**Co-construction** du projet avec les partenaires associés en amont de la résidence

**Mars 2023**: début de la résidence

**Fin mai 2023** : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le 12 octobre 2022 dernier délai, aux adresses suivantes : [stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr) et [as.barre@payssaintgilles.fr](mailto:as.barre@payssaintgilles.fr)

Pour les fichiers lourds, vous pouvez nous transmettre **un lien wetransfer**. Merci de copier le lien et de nous l'adresser dans les boîtes mails ci-dessus.

#### Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)